

La raison de ce principe est d'éviter que quiconque utilise des renseignements qui ne sont pas publics à son avantage.

Je me fonde en partie sur un article de Jan Wong, paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, mais les renseignements qu'il contient ont été confirmés par des appels effectués par mon bureau. L'article dit:

Aujourd'hui, un groupe d'élite d'avocats fiscalistes et de comptables jetteront, en primeur, un coup d'oeil au Livre blanc sur la fiscalité à Ottawa—une journée avant le reste du Canada.

Toutefois, ce petit groupe sélectionné de 20 personnes a déjà une bonne idée des gagnants et des perdants. Ces spécialistes participent au processus depuis l'automne dernier. Par conséquent, avant que la plupart des gens aient eu le temps de lire les cinq volumes de propositions, ils seront sur la route pour donner des conférences et animer des colloques.

Ils ont tous signé des déclarations sous serment garantissant qu'ils ne dévoileraient aucun secret tant que le ministre des Finances, Michael Wilson, n'aurait pu lui son discours à la nation, jeudi soir. Cependant, ils admettent que leur situation privilégiée leur donne un avantage recherché sur la concurrence.

Durant la période des questions j'ai lu une ou deux citations de ces privilégiés.

Le ministre des Finances prend la peine de prévoir une présentation formelle à la Chambre, demain à vingt heures. Il prend soin d'attendre que toutes les bourses du pays soient fermées, pour que les renseignements contenus dans le document ne nuisent pas à des intérêts particuliers en bourse ou sur les marchés financiers; autrement dit, l'ensemble des mesures normalement appliquées à un budget s'appliquent à cette déclaration.

Nous ne savons pas encore si le document annoncera des modifications budgétaires. Naturellement, dans ses réponses au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) le ministre est resté ambigu. De toute façon, le ministre a donné avis qu'il y aurait une motion de voies et moyens, ce qui implique qu'il y aura des modifications touchant les voies et moyens du pays soit sous forme de changements à la fiscalité, soit sous forme de changements dans les dépenses.

Selon les révélations du *Globe and Mail* que nous avons pu vérifier, le gouvernement a fourni d'une manière systématique aux fiscalistes qui le conseillent des renseignements au sujet de ses propositions fiscales définitives qui n'ont pas été communiqués au grand public, y compris les propres concurrents de ces fiscalistes.

Je ne reproche nullement au ministre des Finances d'avoir demandé et obtenu les meilleurs avis possibles relativement à ses propositions de réforme fiscale. Ce dont je me plains et qui, à mon avis, a porté atteinte aux privilèges des députés, c'est qu'une fois les livres fermés, après que le ministre et ses collaborateurs eurent tiré leurs propres conclusions et pris leurs décisions, ils ont permis à 20 de ces spécialistes d'avoir accès à l'avance à ces renseignements secrets. C'était à un moment où leurs avis n'étaient plus pertinents, car le ministre a reconnu à la Chambre cet après-midi que les livres avaient été fermés et qu'aucune modification ne serait apportée au document, quel que puissent être les avis obtenus au cours de ces 24 heures.

A en juger par cet article, il est manifeste que non seulement ces fiscalistes ont l'intention de tirer un avantage personnel et professionnel immédiat de ces renseignements, mais leurs concurrents se plaignent déjà ouvertement des avantages indus que ces fiscalistes tirent de leur situation privilégiée parmi les comptables et les avocats.

Privilège—M. J. Turner

Des précédents ont démontré la nécessité d'entourer les affaires fiscales du secret.

En 1936, en Grande-Bretagne, un ministre a été contraint de démissionner du Cabinet parce qu'un ami à qui il avait mentionné en passant les détails d'un budget imminent en avait profité pour faire un placement avantageux.

Au Royaume-Uni, en 1947, le Chancelier de l'Échiquier fut obligé de démissionner, car il avait confié à un journaliste un tout petit détail de son exposé budgétaire alors qu'il se rendait à la Chambre le présenter, renseignement qui avait été diffusé prématurément. C'est le cas fameux où un journaliste bien connu à Westminster a vu le Chancelier de l'Échiquier qui entrait à la Chambre et, comme il fumait une cigarette, le ministre lui a dit: «J'espère que vous en avez acheté beaucoup avant que je me lève». Cette fuite a coûté son poste au Chancelier de l'Échiquier.

Ce n'est pas la première fois que les ministres des Finances ont jugé nécessaire de consulter des personnes de l'extérieur de leur ministère sur des réformes fiscales. L'incident le plus mémorable s'est déroulé à l'occasion du budget de 1963. J'étais alors député de St. Lawrence-St. George et l'incident a été porté à l'attention de la Chambre par Douglas Fisher qui était député de Port Arthur à l'époque et qui est maintenant membre de la tribune des journalistes parlementaires. Cet incident a provoqué, à juste titre, une crise très sérieuse pour le gouvernement Pearson de l'époque.

Je dirais cependant qu'il y avait une différence importante entre cet incident et celui d'aujourd'hui. Les spécialistes de l'extérieur qui étaient engagés en 1963 par le ministère des Finances dirigé par Walter Gordon avaient non seulement fait serment de garder le secret mais ils avaient dû interrompre leurs activités commerciales pendant la préparation du budget; c'est-à-dire, qu'ils ont pris congé de leurs entreprises respectives pendant un certain temps. Pendant plusieurs semaines après la présentation du budget, on les a gardés à Ottawa et on ne leur a pas permis de retourner à la pratique de leur profession de comptable, d'avocat et de banquier spécialisé en placements. On s'était assuré qu'aucun des trois hommes concernés à l'époque ne pouvait profiter dans son travail des liens particuliers qu'il avait eus avec M. Gordon en sa qualité de ministre des Finances.

Dans ce cas-ci, pendant qu'on les consultait de façon suivie, ces gens continuaient à vaquer à leurs activités professionnelles qui sont directement reliées aux propositions auxquelles ils travaillaient. Leurs fonctions régulières leur permettent de disposer des renseignements à l'avance. Non seulement ont-ils eu la possibilité de discuter avec le ministre et ses adjoints des idées ébruitées mais aujourd'hui ils ont pris connaissance du document final qui ne sera plus modifié, comme l'a affirmé le ministre. Cela leur donne un avantage sur le reste du pays, les députés et leurs concurrents.

Les déclarations que le journaliste du *Globe and Mail* a obtenues de certains de ces experts révèlent clairement qu'ils ont la ferme intention d'annoncer les renseignements qu'ils possèdent et de les utiliser pour en tirer un avantage commercial. Cette situation va indiscutablement à l'encontre de tous les principes de confidentialité des documents financiers mais aussi des principes couramment admis en matière de conflits d'intérêts au cours de l'après-mandat.